



Chers Sponsors,

Si vous n'êtes pas encore convaincu de nous soutenir pour notre manifestation des 6 et 7 septembre 2025, nous sommes une association d'intérêt général ce qui veut dire qu'un particulier peut recevoir 25 % de ses dons à déduire de ses impôts et une entreprise donatrice peut bénéficier d'une réduction d'impôts de 60% plafonné à 20 000€ ou 5 % du chiffre d'affaires, pour cela rien de plus simple l'association vous fournit le cerfa 11580*04 pour les particuliers et le cerfa 16216*02 pour les entreprises.

Je voulais aussi mettre l'accent sur le caractère exceptionnel du Championnat de France de sculpture à la tronçonneuse, ce championnat existe depuis 2002 et pour la vingt-deuxième édition, elle a atteint le top niveau artistique. Cette compétition n'a jamais eu lieu en Bourgogne, c'est une occasion unique, de renommée Nationale, elle mettra notre territoire sous les feux des projecteurs.

De plus, si vous optez pour un don ou subvention de 5000€ ou plus, l'association s'engage à vous remettre une statue sculptée à l'occasion de cette vingt-troisième édition.

Quelques chiffres pour justifier le coût de l'organisation : 12 sculpteurs nationaux qui s'affronteront, le champion aura un prix de 1400€, le vice-champion 1300€, le troisième 1200€ et du quatrième au douzième 800€, 2 invités internationaux toucheront eux 2000€ chacun, 8500€ à 10 000€ pour le bois des sculptures, 3000€ pour l'organisation et l'hébergement et la restauration d'une trentaine de personnes le tout représente environ 30 000€ financés par des subventions locale, départementale, régionale et nationale mais l'argent public ne représentera pas 25 % de ce budget donc **nous avons besoin de vous**, d'autant que la fête du bois c'est aussi des concerts, une cinquantaine d'exposants et de nombreuses animations qui sont intégralement financés par l'association.

J'espère vous avoir convaincu de cette opportunité unique de nous aider à organiser ce championnat, les supports médiatiques seront exploités au maximum et la visibilité sur place est à déterminer suivant chaque cas : présence sur place avec un stand, banderoles ou supports publicitaires, sera édité un livret avec les exposants, animations et les bienfaiteurs y auront, bien entendu, une place privilégié.

Luc Fraise Président de la confrérie du Bois

